# **Congrès Extraordinaire**

# Samedi 13 décembre 2014 - Paris

## Invitation

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter au Congrès Extraordinaire des adhérents de CAP21 qui se déroulera le samedi 13 décembre 2014 à 10h00 à l'AGECA, 177 rue de Charonne 75011 Paris Métro Alexandre Dumas

L'ordre du jour est le suivant :

09H30 Accueil

10h00 Accueil par la Présidente, rappel de l'objet

- Délibérations concernant la fusion entre RC et CAP21 : vote
- Désignation des instances provisoires nationales
- Désignation des Délégués Régionaux provisoires
- Calendrier

11h00 table ronde sur les orientations politiques

12h00 Déjeuner libre

14h30 : Table ronde avec Cyril Lage, co-fondateur de Parlement et Citoyen

16h00 Clôture

Pour vous inscrire: <a href="http://doodle.com/ugdnhbxiirere5e3">http://doodle.com/ugdnhbxiirere5e3</a>

La Présidente

Corinne Lepage

### **POUVOIR**

### Coupon réponse à nous retourner

Mail: <a href="mailto:cap21infos@gmail.com">cap21infos@gmail.com</a>

Courrier à l'adresse : CAP21 -47 rue Marcel Dassault 92 514 Boulogne Billancourt Cedex

Je soussigné (e)
Sera présent
Sera absent et donne pouvoir à
Pour voter en mes noms et place lors du Congrès Extraordinaire qui aura lieu le samedi 13 décembre à Paris
Fait à le/ 2014
Signature précédée de mention « bon pour pouvoir « en toutes lettes
Article 4.9 des statuts de CAP21* et Règlement Intérieur du RC : les votes sont acquis à la majorité

NB : les adhérents de cap21 et du Rassemblement Citoyen sont invités à la même heure, les congrès des deux mouvements se déroulant en même temps, mais les votes seront distincts.

simple des membres présents ou représentés. Le nombre des pouvoirs est limité à 3 par personne.